

Extrait du registre**des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un décembre,
le Conseil Municipal de la Commune de Linselles s'est réuni,
sur la convocation et sous la présidence de Madame le
Maire, au lieu de ses séances (Mairie, salle d'honneur),

Séance du 21 décembre 2023

1°- Conseillers Municipaux en exercice : 27

2°- Conseil Municipal convoqué le 15 décembre 2023

3°- Présents :

- Mme Isabelle POLLET, *Maire*,
- Mme Annie DUPONCHELLE, M. Dominique SINNAEVE, Mme Pascale DHALLUIN, M. Olivier OSTYN, Mme Martine PETIT, M. Grégory MITTENAERE, *Adjoints*,
- M. Antony PIRES, M. Damien BEHIN-CAU, Mme Joséphine BROUTIN, M. Michel SPANNEUT, Mme Elisabeth BOUREL, *Conseillers délégués*.
- M. Pascal MARESCAUX, Mme Christelle CORNARD, Mme Amandine VASSEUR, M. Patrick HELLIN, Mme Catherine PARRUITTE, M. Jean-Pierre LELEU, M. Bertrand FLORIN, Mme DERYCKE Véronique, M. VERHELLE Grégory, *Conseillers municipaux*.

4°- Pouvoirs :

- Mme Virginie SEYNAVE, Adjointe, donne pouvoir à Mme Elisabeth BOUREL, Conseillère déléguée,
- M. Tristan DELEHONTE, Adjoint, donne pouvoir à Mme Joséphine BROUTIN, Conseillère déléguée,
- M. Olivier SURMONT, Conseiller municipal, donne pouvoir à Mme Christelle CORNARD, Conseillère municipale,
- Mme Fabienne LORENT, Conseillère municipale, donne pouvoir à M. Damien BEHIN-CAU, Conseiller délégué,
- Mme Catherine CAPOËN, Conseillère municipale, donne pouvoir à Mme Annie DUPONCHELLE, Adjointe,
- M. Olivier BINTEIN, Conseiller municipal, donne pouvoir à Mme Amandine VASSEUR, Conseillère municipale,

5°- Secrétaire de séance : Amandine VASSEUR

6°- Absent excusé : Néant

7°- Absent non excusé : Néant

8°- Membre démissionnaire : Néant

Délibération n° 2023-12-05

FINANCES**DECISION MODIFICATIVE CHAPITRE 012 : VIREMENT DE CREDITS**

Rapport de M. Olivier OSTYN, Adjoint aux Finances

Exposé :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-1 à L. 2343-2 ;

Vu la délibération n° 2023-03-03 du 23 mars 2023 portant affectation du résultat de 2022 ;

Délibération n° 2023-12-05

Page 2

Vu la délibération n° 2023-03-05 du 23 mars 2023 portant budget primitif pour 2023 ;
Vu les délibérations n° 2023-06-11 du 1^{er} juin 2023, n° 2023-10-02 et n° 2023-10-03 du 26 octobre 2023 portant modification du budget primitif pour 2023,

Dans le domaine des ressources humaines, les évolutions budgétaires peuvent être portées par des facteurs exogènes et endogènes à la collectivité.

Ainsi, les différentes mesures nationales en faveur du pouvoir d'achat ont impacté le budget ressources humaines 2023 :

- Impact de l'augmentation des points d'indice pour tous les agents de la catégorie C et B,
- Impact de la semaine supplémentaire des Accueils Collectifs de Mineurs au regard du calendrier scolaire.

De même, les autres composantes de l'évolution du budget des ressources humaines sont des ajustements liés à de nouvelles actions internes en matière de politique de rémunération :

- Rattachement des charges sociales de l'exercice 2022 à l'exercice 2023,
- Régularisations des passages en congé longue maladie et congé longue durée des agents,
- Attribution de la Nouvelle Bonification Indiciaire aux encadrants des services techniques,
- Mise en place des astreintes d'exploitation et de l'indemnité compensatrice de gardiennage.

Au regard de ces éléments, il convient de modifier le budget primitif de l'exercice 2023 pour prendre en compte un ajustement des dépenses de personnel à hauteur de 167 000,00 € et il est nécessaire de procéder au virement de crédits suivant :

Chap.	Article	S/fonct.	Libellé	+	-
011	6288	020	Autres services extérieurs		167 000,00 €
012	64111	020	Rémunération du personnel - Titulaires	40 000,00 €	
012	64131	020	Rémunération du personnel – Non Titulaires	57 000,00 €	
012	6453	020	Cotisations caisses de retraites	70 000,00 €	

Sur le rapport de Monsieur Ostyn, Madame le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- Procéder au virement de crédits pour un montant 167 000,00 €

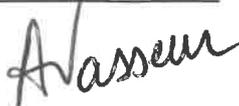
Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le virement de crédits pour un montant de 167 000, 00 €.

Transmis en Préfecture le 04 JAN. 2024
Acte certifié exécutoire à dater de ce jour

Le Secrétaire de séance,

Amandine VASSEUR




Pour extrait conforme,
Madame le Maire,
Conseillère Métropolitaine,

Isabelle POLLET

